

Marseille, le 17 novembre 2022

*Direction interrégionale de la Mer
Méditerranée*

*Mission de coordination des politiques
de la mer et du littoral*

Nos réf. :

Affaire suivie par : Kristenn LE BOURHIS

Tél. : 04 86 94 67 38

Courriel : kristenn.le-bourhis@mer.gouv.fr

**Le préfet maritime de la Méditerranée,
Le préfet de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur,**

**Préfets coordonnateurs de façade
Méditerranée**

à

Destinataires in fine

Objet : Réunion du Conseil maritime de façade de Méditerranée

Madame, Monsieur,

Vous êtes membres du Conseil maritime de façade de Méditerranée. À ce titre, nous avons l'honneur de vous inviter à sa prochaine session qui se tiendra le :

Mardi 13 décembre 2022 de 10h à 13h

(accueil café à partir de 9h30)

à Marseille, en présentiel, au Palais du Pharo (salon Eugénie)

L'ordre du jour prévisionnel est le suivant :

Points organiques :

1. Approbation du compte-rendu de la session du 30 juin 2022 ;
2. Élections à la Commission permanente (Présidence et membres).

Points techniques :

3. Stratégie nationale pour la mer et le littoral 2023-2029 : recueil des observations
4. Cycle 2 du document stratégique de façade : présentation des travaux
5. Points divers – Actualités

Le dossier de séance vous sera envoyé prochainement par courriel. Il sera également mis en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr>

(onglet « Politique intégrée mer et littoral » puis « Conseil maritime de façade de Méditerranée » puis « Les sessions passées et à venir »)

Afin d'assurer la bonne organisation de cette réunion, nous vous remercions de bien vouloir :

- ✓ **confirmer** si, vous ne l'avez pas déjà fait, **vosre participation**, ou signaler le souhait de vous faire représenter par votre suppléant désigné, ou **donner mandat** (à raison d'un mandat par membre présent au maximum) à un autre membre présent ;
- ✓ indiquer les sujets que vous souhaiteriez voir aborder dans le « points divers » ;
- ✓ faire, le cas échéant, **acte de candidature en joignant, si souhaité, une profession de foi**, pour les élections à la commission permanente (en précisant si votre candidature concerne la présidence et/ou la participation en tant que membre). Il est précisé que seuls les membres du collège « collectivités territoriales » peuvent candidater à la présidence de la commission permanente.

Vos retours sont souhaités pour le 5 décembre prochain, à l'adresse suivante :

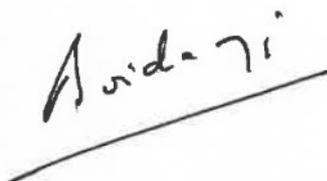
cmf.med@mer.gouv.fr

Cette réunion du Conseil se clôturera par un buffet déjeunatoire et sera suivie, sur place, de 14h à 17h, d'une réunion du comité de suivi du plan d'action du document stratégique de façade, à laquelle vous êtes également invités. Les pilotes présenteront les actions suivantes :

- ✓ la gestion des banquettes de posidonies,
- ✓ le bilan de l'outil de déclaration CatchMachine (pêche de loisir),
- ✓ la campagne de sensibilisation des déchets en Occitanie,
- ✓ la planification de l'aquaculture marine.

En vous priant d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le préfet maritime de la Méditerranée



Gilles Boidevezi

Le préfet de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Christophe Mirmand

Destinataires:

Membres titulaires du CMF

Copies:

Membres suppléants du CMF

Organismes experts associés au CMF